



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 novembre 2022

-----

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 10 du mois de novembre à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 13  
Nombre de conseillers municipaux votants : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 02 novembre 2022

### Présents :

Gilles BILLIOT	Michel GAUDÉ	Colette DELVINGT
Catherine COLAS	Florence NOYER	Patricia GAUTHIER
Pascal HERRERO	Pascale SZCZERBAL	Christine LALIÈRE
Nicole BERRUÉ	Jean-François ROBINET	
Jean-Benoît PELLETIER	Benoit MALARD	

### Absents excusés :

Monsieur Thierry ZION donne pouvoir à Monsieur Pascal HERRERO  
Monsieur Boubacar DIALLO donne pouvoir à Monsieur Gilles BILLIOT

Christine LALIÈRE élue secrétaire de séance

### ➤ Délibération n°2022/10/14/01 : Achat de terrain Pôle santé

Considérant l'utilité d'agrandir le Pôle Communal de Santé qui est complet à ce jour  
Considérant qu'une parcelle d'environ 575 m<sup>2</sup> est disponible juste à côté du pôle santé  
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et ses échanges avec la SARL LES PRES

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir la parcelle (lot 5) appartenant à La SARL LES PRES d'une surface de 575 m<sup>2</sup>  
**DIT** que le prix fixé est de 130 € HT le mètre carré soit un montant de 74 750 € HT soit 89 700 € TTC  
**AUTORISE, CHARGE et DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

➤ **Informations et questions diverses :**

- Monsieur Le Maire informe et indique :
  - Que l'accès à l'aire de jeux aux Champs Bretons est fermé jusqu'à réception des jeux
  - Que des arbres du Centre de Loisirs sont replantés aux Champs Bretons et au gymnase
  - Que les trous sur le terrain de tennis n'ont pas été rebouchés correctement
  - Que la cérémonie du 11 novembre se déroulera comme habituellement

➤ **Dates à retenir :**

- ❖ **18 novembre** REUNION PUBLIQUE
- ❖ **16 décembre** CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 19h01

